



## Le Maroc de revers diplomatiques en déconvenues juridiques

« Jouer la montre » ne dure qu'un temps, trop long pour un peuple qui souffre, les subterfuges du colonisateur ne lui permettent pas de se soustraire de l'application des résolutions de l'ONU et de l'UA sur l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre pour le peuple du Sahara occidental.

Kigali, Rwanda juillet 2016 :

### **27<sup>ème</sup> conférence des chefs d'États africains**

Mohamed VI comptait s'inviter à conférence, devant l'impossibilité d'y participer, il a écrit une lettre en souhaitant qu'elle soit lue en plénière, il n'en fut rien. Hormis la question de fond sur l'ordre du jour des débats, on peut penser que les propos, pour le moins discourtois, voire méprisants ont également compté. Le roi du Maroc en annonçant la bonne nouvelle du retour de son pays, expliquant que son départ fut causé à l'issue « d'une erreur de jeunesse » de l'OUA d'avoir accepté l'entrée de la République sahraouie et qu'il « est préférable de soigner de l'intérieur un corps malade ». L'Union africaine l'a invité à entreprendre la démarche statutaire qui passe par New York et la ratification de la Charte de l'UA.

Bruxelles, décembre 2016 :

**La Cour européenne de justice** annule l'accord UE/Maroc sur le commerce agricole du fait qu'il comprend les produits cultivés au Sahara occidental. Le Maroc fait appel, la France vole à son secours en déposant un mémoire.

**Le Comité contre la torture de l'ONU (CAT)** condamne le Maroc suite à la plainte pour extorsion d'aveux sous la torture de Naama Asfari qui ont conduit à une condamnation de 30 ans de prison. Il demande sa libération et une indemnisation pour le préjudice subi. Le Maroc restera sourd à la prescription et poursuivra le militant pour diffamation !

Bruxelles, juillet 2017 :

**La Cour européenne de justice** se prononce sur l'appel du Maroc, elle rétablit l'accord commercial UE/Maroc précisant que le territoire du Sahara occidental ne fait pas partie du Maroc, et qu'il n'est donc pas concerné par ledit accord.

Malabo, Guinée équatoriale, novembre 2016 :

**4<sup>ème</sup> sommet arabo-africain.** Le Maroc se retire du fait de la présence de la RASD, suivi l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes unis, le Bahreïn, le Qatar, le Sultanat d'Oman, la Jordanie, le Yémen et la Somalie (seul pays d'Afrique), la conférence s'est tenue avec une soixantaine de délégations présentes.

Maputo, Mozambique, août 2017 :

**Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)** nouveau échec de la délégation marocaine d'exclure les représentants de la délégation de la RASD, invitée du pays hôte.

Abidjan, Côte d'Ivoire, novembre 2017 :

**5<sup>ème</sup> Sommet Union européenne, Union africaine** avec la participation de 83 chefs d'État et de gouvernement et quelque 5 000 participants des 55 pays d'Afrique et de 28 pays d'Europe. Le Maroc qui avait convaincu le président ivoirien de ne pas inviter la RASD ; Jean-Yves Le Drian, Ministre des Affaires étrangères de la France, avait demandé que seuls les États souverains y assistent, faisant ainsi abstraction que la RASD est souveraine sur une partie du territoire du Sahara occidental. L'Union africaine a alors menacé de déplacer le sommet dans la capitale éthiopienne si tous les États africains n'y étaient pas représentés. Le roi du Maroc a donc dû supporter la présence de la délégation sahraouie avec à sa tête Brahim Ghali président de la RASD.

Addis Abbeba, janvier 2018 :

**Le 30<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'États africains** s'est achevée par des décisions importantes qui marquent la détermination de l'Union africaine à jouer pleinement son rôle dans le règlement du conflit de décolonisation du Sahara occidental, en tant que partie prenante du Plan de Paix de 1991.

Décision de la Conférence :

« 15. EXPRIME SON SOUTIEN à la relance du processus de négociation entre le Maroc et la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) en vue de parvenir à une solution durable conforme à l'esprit et à la lettre des décisions de l'OUA/UA et des résolutions pertinentes des Nations unies.

La Conférence RÉITÈRE SON APPEL aux deux États membres, d'engager, sans conditions préalables, des pourparlers directs et sérieux, facilités par l'UA et les Nations unies pour l'organisation d'un référendum libre et juste pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. L'UA étant prête à opérationnaliser, si et lorsque nécessaire, son Comité des chefs d'État et de gouvernement sur le Sahara occidental,

La Conférence APPELLE les deux parties à coopérer pleinement avec le Haut Représentant de l'UA pour le Sahara occidental, l'ancien Président Joaquim A. Chissano du Mozambique, et l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, M. Horst Köhler.

La Conférence DEMANDE au Maroc, en tant qu'État membre, de permettre à la Mission d'observation de l'UA de retourner à Laayoune, au Sahara occidental, et de permettre également un suivi indépendant des droits de l'homme dans le territoire.

La Conférence RÉITÈRE ses appels répétés, en particulier sa déclaration adoptée lors de sa 24e Session ordinaire tenue à Addis-Abeba, les 30 et 31 janvier 2015, sur le Forum de Cran Montana, une organisation siégeant en Suisse, à cesser d'organiser ses réunions à Dakhla, au Sahara occidental

Et APPELE tous les États membres, les organisations de la société civile et autres acteurs concernés à boycotter la prochaine réunion prévue se tenir du 15 au 20 mars 2018;

Bruxelles 27 février 2018 :

**La cour européenne de justice** rendra son verdict dans le procès intenté par Western Sahara Campaign à l'encontre de l'accord de pêche UE/Maroc –

On est en droit d'espérer que ce verdict confirmera les précédentes positions de la cour européenne de justice au regard du réquisitoire de l'avocat général Wathelet du 10 janvier 2018 qui indique « *En concluant cet accord, l'Union a violé son obligation de respecter le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination ainsi que de ne pas reconnaître une situation illicite découlant de sa violation et n'a pas mis en place les garanties nécessaires pour assurer que l'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental se fasse au bénéfice du peuple de ce territoire.* »

Le Maroc et la commission européenne ne s'y trompent pas. Ils essaient actuellement de contourner le verdict rendu en 2017 et celui attendu en 2018 en organisant un simulacre de consultation de population du territoire occupé du Sahara occidental. Des dizaines d'associations et de « personnalités » sont invitées à venir à Rabat pour être consultées et donner leur aval sur cet accord. C'est « oublier » que le peuple du Sahara occidental ne se résume pas aux habitants du territoire occupé, (où les Sahraouis sont devenus minoritaires depuis l'opération de colonisation de peuplement entreprise par le régime marocain depuis 1992) et que le représentant du peuple du Sahara occidental légitime, reconnu par l'ONU et l'UA est le Front Polisario.

En réplique à cette tentative de contournement de la décision de justice, les Sahraouis du territoire occupé, les campements de réfugiés et des diasporas sahraouies en Afrique et en Europe ont lancé une campagne d'expression sur leur refus d'exploitation de leurs ressources naturelles (halieutiques, minières et agricoles) sans en avoir le bénéfice.

Bagnolet le 8 Février 2018